

Démarche	: Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "salarié" ou "travailleur temporaire"
Organisme	: Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Vous êtes en possession d'un titre de séjour en tant que salarié ou travailleur temporaire et vous souhaitez renouveler votre titre de séjour.

Afin de pouvoir déposer une demande, vous devez résider dans l'une des communes mentionnées ci-dessous : ARCUÉIL, CACHAN, CHEVILLY LARUE, FRESNES, GENTILLY, L'HAY-LES-ROSES, LE KREMLIN BICETRE, RUNGIS, THIAIS, VILLEJUIF

**Cette procédure ne concerne que les usagers déjà en possession d'un titre de séjour salarié ou un visa long séjour valant titre de séjour**

Si vous souhaitez demander un titre de séjour : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

**Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour mention "salarié" ou "travailleur temporaire"**

Votre dossier sera recevable aux conditions suivantes :

- Vous devez être en situation régulière
- La plateforme de la main d'œuvre étrangère vous a délivré le cas échéant une autorisation de travail

### Explication

Vous êtes en possession d'un titre de séjour en tant que salarié ou travailleur temporaire et vous souhaitez renouveler votre titre de séjour.

Afin de pouvoir déposer une demande, vous devez résider dans l'une des communes mentionnées ci-dessous : ARCUÉIL, CACHAN, CHEVILLY LARUE, FRESNES, GENTILLY, L'HAY-LES-ROSES, LE KREMLIN BICETRE, RUNGIS, THIAIS, VILLEJUIF

**Cette procédure ne concerne que les usagers déjà en possession d'un titre de**

Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "séjour salarié ou un visa long séjour valant titre de séjour

Si vous souhaitez demander un titre talent : [https://administration-étrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/](https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/)

**ATTENTION :** Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

**Date de fin de validité de votre titre de séjour actuel**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie de votre titre de séjour actuel

Recto-verso.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Visa D ou visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

Si vous êtes titulaire d'un VLS-TS veuillez joindre la validation OFII.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

**Votre numéro étranger (AGDREF)**

Si vous avez déjà déposé une demande de titre de séjour, d'asile, ou obtenu un visa long séjour, un numéro AGDREF vous a été attribué.

Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour ou vignette OFII (n° Etr). Il commence généralement par le numéro de département ou par 991 si vous êtes arrivé avec un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

Si vous avez validé votre VLS-TS en ligne, le n° AGDREF correspondant à votre identifiant est indiqué sur la validation de votre visa.

## 1. État civil

**Nom de naissance**

**Nom d'usage**

**Prénom (s)**

**Sexe**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Féminin

Masculin

**Situation maritale**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Célibataire

## Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "sala

- Pacsé(e)
- Marié(e)
- Séparé(e)
- Divorcé(e)
- Veuf(ve)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si vous souhaitez ajouter votre nom marital sur le titre de séjour, veuillez fournir l'acte de mariage ou votre livret de famille

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de non-polygamie le cas échéant

Si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie, veuillez fournir une déclaration de non-polygamie.  
Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Date de naissance

#### Téléphone portable

#### Adresse mél

#### Nationalité

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de nationalité

Passeport en cours de validité ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.).

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire de renseignements

Merci de compéter, dater et signer la fiche de renseignements.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

## 2. Domicile

#### Adresse ou domiciliation

Numéro, nature et nom de la voie, code postal et ville de résidence du domicile ou de la domiciliation.

# Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "salarié"

## Complément d'adresse

## Commune

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

-Si vous êtes locataire: facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet); ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire); ou taxe d'habitation;

-Si vous êtes hébergé à l'hôtel: attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois;

-Si vous êtes hébergé chez un particulier: attestation de l'hébergeant datée et signée ; copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF

## 3. Votre emploi

### 3.1 Titre de séjour "salarié"

#### 3.1.1. Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autorisation de travail correspondant au poste occupé (cerfa n° 15187\*02 ou autorisation de travail dématérialisée)

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation employeur

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Les trois derniers bulletins de salaire

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### 3.1.2 Si vous n'occupez plus d'emploi

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation du précédent employeur destinée à France Travail justifiant la rupture du contrat de travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis de la situation individuelle établi par France Travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

## Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "salaire"

### 3.1.3 Si vous avez changé d'emploi

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation de travail dématérialisée délivrée à votre nouvel employeur

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre contrat de travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les trois derniers bulletins de salaire, le cas échéant

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

## 3.2 Titre de séjour "travailleur temporaire": Salarié bénéficiaire d'un contrat de travail à durée déterminée

### 3.2.1 Si vous poursuivez l'exécution du contrat à durée déterminée qui a justifié la délivrance de son autorisation de travail s'il peut être prolongé

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation de travail correspondant au poste occupé (cerfa n°15187\*01, ou autorisation de travail dématérialisée

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation employeur

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre contrat de travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les trois derniers bulletins de salaire

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### 3.2.2 Si vous souhaitez occuper un autre emploi sous contrat à durée déterminée (nouveau contrat)

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation de travail dématérialisée délivrée à votre nouvel employeur

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre contrat de travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

## Demande de rendez-vous pour un renouvellement d'une carte de séjour portant la mention "salarié"

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### 3.2.3 Si vous n'occupez plus d'emploi

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation du précédent employeur destinée à France Travail justifiant la rupture du contrat de travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis de la situation individuelle établi par France Travail

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

## 4. Contrat d'intégration républicaine le cas échéant

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestations de suivi de formation (4 feuillets) ou dispense de formation civique par l'OFII dans le cadre du parcours d'intégration républicaine

Veuillez fournir les attestations de suivi des formations civiques délivrées par l'OFII ou l'attestation de dispense de formations civiques.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contrat d'intégration républicaine

Copie recto-verso.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Preuve de la dispense du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Vous êtes dispensé du CIR si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

-scolarité effectuée dans un établissement d'enseignement secondaire français pendant au moins 3 années scolaires

-études supérieures suivies en France pendant au moins 1 année universitaire

Pour plus d'informations, veuillez consulter: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17048>

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

## 5. En cas d'une demande d'une première carte de séjour pluriannuelle (CSP)

### Niveau de langue française et examen civique

À partir du 1er janvier 2026, les étrangers qui demandent une carte de séjour pluriannuelle doivent avoir atteint le niveau de langue A2 et avoir réussi à un examen civique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35799>

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Immigration/Examen-civique-pour-une-premiere-demande-de-titre-de-sejour-pluriannuel>

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplôme ou certification niveau A2 en français

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

## 6. En cas de demande d'une carte de résident longue durée-UE (RLD-UE) à l'occasion du renouvellement de votre titre de séjour actuel

### Explication

Si vous résidez de façon légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans en France ou si vous avez une carte bleue européenne, vous pouvez obtenir une carte de résident mention résident de longue durée - UE sous certaines conditions. **Attention, le temps de présence sous statut "étudiant" n'est pas comptabilisé**.

À partir du 1er janvier 2026, les étrangers qui demandent une carte de résident doivent avoir atteint le niveau de langue B1 et avoir réussi à un examen civique.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Vos ressources financières

Si vous souhaitez demander la délivrance d'une carte de résident, veuillez fournir :

-les justificatifs de vos ressources ou de celles de votre couple si vous êtes mariés.

Justificatifs de ressources suffisantes, stables et régulières sur les 5 dernières années : bulletins de paie, avis d'imposition, attestation de versement de pension, contrat de travail. Les prestations sociales et les allocations sont exclues.

Si vous percevez l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), vous devez joindre les justificatifs.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Diplôme ou certification niveau B1 en français

Si vous souhaitez demander la délivrance d'une carte de résident, vous devez prouver que votre maîtrise du français est supérieure ou égale au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe. Vous devez fournir, soit un diplôme attestant un niveau de connaissance du français au moins égal au niveau B1, soit un diplôme au moins égal au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34501>

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Examen civique pour une première demande de carte de résident.

À partir du 1er janvier 2026, les étrangers qui demandent une carte de résident doivent avoir réussi à un examen civique. Pour plus d'informations, veuillez consulter: <https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de droits à l'Assurance Maladie

La copie de la carte Vitale n'est pas acceptée.

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

### Les accords bilatéraux en matière de circulation, de séjour et d'emploi

Trois accords conclus avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc prévoient des stipulations particulières concernant la circulation, le séjour et le travail de leurs ressortissants.

Des États d'Afrique Sub-saharienne ont également signé ce type d'accord avec la France.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Les-accords-bilateraux/Les-accords-bilateraux-en-matiere-de-circulation-de-sejour-et-d-emploi>

## 7. Le contrat d'engagement à respecter les valeurs de la République

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le contrat d'engagement à respecter les valeurs de la République française

Veuillez fournir le contrat d'engagement à respecter les principes de la République française qui doit être daté et signé, dans sa version française.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Contrat-d-engagement-a-respecter-les-principes-de-la-Republique>

Veuillez fournir vos documents sous un seul fichier PDF.

**J'ai pris connaissance et je signe le contrat d'engagement à respecter les valeurs de la République et je m'engage à respecter les valeurs qui y sont mentionnées**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Observations éventuelles

Souhaitez-vous nous communiquer des éléments utiles à l'instruction de votre demande de titre de séjour?

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des informations transmises et je suis informé(e) que l'administration peut procéder à des vérifications auprès des services et organismes habilités.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Données personnelles

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données à caractère personnel collectées sur Démarches Simplifiées / Préfecture du Val de Marne – Direction des Migrations et de l'Intégration sont enregistrées sur démarches simplifiées qui vise à instruire la demande de titre de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise. Ces données sont conservées dans Démarches simplifiées et par l'administration pour une durée de 12 mois et ne sont accessibles qu'aux agents en charge de l'instruction des dossiers.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement, vous devez vous adresser à Monsieur le Préfet du Val de Marne- Secrétariat Général / Pôle d'Expertise Juridique Départemental – 21-29 avenue du Général de Gaulle – 94038 CRETEIL CEDEX.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données – Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07).